01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **7 novembre 2016** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Patrice Thériault
Siège #2 - Nelson Lacroix
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Gaston Bourgault
Siège #5 - Karine Godbout

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #6 - Sylvain Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-11 145

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Patrice Thériault et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  03.01 - Séance ordinaire du 3 octobre 2016
04 - LÉGISLATION
  04.01 - Rapport du maire

04.02 - Nomination du pro-maire
04.03 - Nomination du substitut du maire à la MRC
05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
05.01 - Acceptation des comptes
05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles
05.03 - Adoption des journaux
05.04 - Refinancement d'un montant de 103 200 $ relatif à un emprunt échéant le 16 novembre 2016 - Soumission
05.05 - Refinancement emprunt de 103 200 $
05.06 - Adoption du budget de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de l'Islet-Sud - Année 2017
05.07 - Demande de commandite vin d'honneur - Âge d'Or
06 - SÉCURITÉ INCENDIE
06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie
06.02 - Rencontre avec la Sécurité civile - plan de mesures d'urgence
07 - RÉSEAU ROUTIER
07.01 - Point d'information - Karine Godbout, représentante
07.02 - Déneigement des entrées municipales - Hiver 2016-2017
07.03 - Acceptation soumissions - Firme d'ingénierie pour travaux 7e Rang Est
08 - HYGIÈNE DU MILIEU
08.01 - Point d'information RIGD, Gaston Bourgault, représentant
09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante
09.02 - Point d'information - Politique familiale, Sylvain Chabot représentant
10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Patrice Thériault, représentant
10.02 - Adoption du règlement numéro N-182 intitulé « Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction »
10.03 - Adoption du règlement numéro N-183 intitulé «Règlement du plan d'urbanisme»
10.04 - Adoption du règlement numéro N-185 intitulé « Règlement de construction »
10.05 - Adoption du règlement numéro N-187 intitulé « Règlement de lotissement »
10.06 - Adoption du règlement numéro N-184 intitulé « Règlement de zonage »
10.07 - Adoption du règlement numéro N-186 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures »
11 - TOURISME
11.01 - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante
11.02 - Colloque Touristique - Office du tourisme de la MRC de l'Islet
12 - LOISIRS ET CULTURE
12.01 - Point d'information - Salle municipale, Gaston Bourgault, représentant
12.02 - Point information - Loisirs, Nelson Lacroix représentant
12.03 - Grand Rassemblement des écoles du Pôle 7
13 - PÉRIODE DE QUESTIONS
14 - VARIA
14.01 - Accusé réception - Lettre Caisse Desjardins

14.02 - Ajout d'un bac de recyclage - Garage municipal
15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2016-11 146

03.01 - Séance ordinaire du 3 octobre 2016

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Patrice Thériault et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

04 - LÉGISLATION

04.01 - Rapport du maire

BONSOIR MESDAMES, MESSIEURS,

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal de la Province de Québec, le maire doit faire rapport de la situation financière de la municipalité. Ce rapport doit traiter des derniers états financiers, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours et des orientations générales pour le prochain budget. Il doit de plus, déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 $ que la municipalité a conclus depuis le dernier rapport du maire, ainsi que la liste de tous contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ au cours de cette période avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale d'au moins 25 000 $.

Copie des contrats en annexe

DERNIERS ÉTATS FINANCIERS 2015

Au 31 décembre 2015, lors du dépôt du rapport du vérificateur, l'année s'est terminée avec des revenus de 896 600 $, des charges de 959 148 $. Cependant, avec l'affectation des financements et l'impact des activités d'investissements sur les activités financières, nous terminons l'année avec un surplus de 16 647 $. Le surplus accumulé est donc à 240 630 $ au 31 décembre 2015.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES 2016

Pour ce qui est du présent exercice financier, les revenus et les dépenses maintiennent l'équilibre du budget adopté en décembre dernier. Les principaux travaux d'investissement pour l'année 2015 ont été réalisés à ce jour et se situent dans le 4e rang Ouest ainsi que dans la route Bélanger. Ces travaux sont financés à même le programme TECQ 2014-

2018 qui est le retour de la taxe sur l'essence. Nous avons également dû procéder à la vidange des boues au bassin d'égouts, ce qui représente un travail sur plusieurs jours et qui s'avère assez onéreux. De plus, cette année plusieurs demandes d'aide financière sont déposées et ce, pour la mise à jour de notre politique familiale, la mise à jour de la MADA ainsi que pour l'amélioration de nos terrains de sports.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE PROCHAIN BUDGET DE 2017

- Développer et adopter un programme pour les installations septiques des résidences isolées;
- Évaluer le dossier de la rue Chouinard afin d'établir les possibilités de prolonger le réseau d'égouts;
- Travailler pour conserver le point de service de la Caisse Desjardins;
- Poursuivre les démarches dans le dossier d'hébergement touristique au 2e étage du bâtiment multiservices;
- Revamper la salle communautaire;

Pour terminer, je voudrais remercier tous les élus ainsi que les employés qui travaillent dans le but d'assurer une saine gestion et qui nous amènent à déposer de bons bilans financiers. De plus, comme vous le savez déjà, nous entamons notre dernière année de mandat puisque les élections se tiendront en novembre 2017. Dans un prochain mandat, j'aimerais bien prioriser le développement du dossier d'hébergement pour les familles et les personnes autonomes et ce, tel que demandé par la population lors du sondage à la population ainsi que de poursuivre tous les dossiers en cours.

René Laverdière, maire

2016-11 147

04.02 - Nomination du pro-maire

Il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Gaston Bourgault et résolu que madame Karine Godbout soit nommée pro-maire en l'absence du maire René Laverdière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-11 148

04.03 - Nomination du substitut du maire à la MRC

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par France Thibodeau et résolu de nommer madame Karine Godbout comme substitut du maire à la MRC de L'Islet en l'absence du maire René Laverdière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2016-11 149

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 96 551,28 $.

- 65 862.57 $ payables par chèque;
- 30 688,71 $ payable par paiement direct.

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par la conseillère Karine Godbout. Ces derniers ont apposé leurs initiales.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-11 150

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Karine Godbout et résolu :

- que les comptes du mois d'octobre 2016, au montant total de 65 692,87 $ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes payés	49 303,14 $
Salaires nets versés	11 172,93 $
Remises d'employeur	5 216,80 $
Total	65 692,87 $

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-11 151

05.03 - Adoption des journaux

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Karine Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les journaux généraux suivants :

EJ-09-28 À EJ-09-31 : Conciliation bancaire du mois de septembre;

CORR-09-07 ET CORR-10-08 : Écritures de correction des # de G/L.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-11 152

05.04 - Refinancement d'un montant de 103 200 $ relatif à un emprunt échéant le 16 novembre 2016 - Soumission

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par France Thibodeau et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Adalbert accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 15 novembre 2016 au montant de 103 200 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt N-134. Ce billet est émis au prix de 98,00100 CAN pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

9 200$	**1,50000 %**	**2017**
9 500 $	**1,60000 %**	**2018**
9 600 $	**1,70000 %**	**2019**
10 000 $	**1,85000%**	**2020**
64 900 $	**2,05000 %**	**2021**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-11 153

05.05 - Refinancement d'un emprunt de 103 200 $

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Adalbert souhaite emprunter par billet un montant total de 103 200 $:

Règlement d'emprunt No	**Pour un montant de $**
N-134	103 200 $

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis:

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Patrice Thériault et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 103 200 $ prévu au règlement d'emprunt numéro N-134 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire René Laverdière et la secrétaire-trésorière Magguy Mathault;

QUE les billets soient datés du 15 novembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017 9 200 $

2018 9 500 $

2019 9 600 $

2020 10 000 $

2021 10 100 $ (à payer en 2021)
2021 54 800 $ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Adalbert émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro N-134, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-11 154

05.06 - Adoption du budget de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de l'Islet-Sud - Année 2017

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le budget de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de l'Islet-Sud indiquant des revenus de 251 531,00 $ et des dépenses de 251 531,00 $;

CONSIDÉRANT QUE notre participation est au montant de 18 537,91 $ et que les dates de versements sont les suivantes :

- 10 janvier 2017
- 4 avril 2017
- 4 juillet 2017
- 6 septembre 2017

Il est proposé par Karine Godbout, appuyé par Gaston Bourgault et résolu d'adopter le budget 2017 de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de l'Islet-Sud indiquant des revenus de 251 531,00 $, des dépenses de 251 531,00 $ et notre participation au montant de 18 537,91 $.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-11 155

05.07 - Demande de commandite vin d'honneur - Âge d'Or

CONSIDÉRANT QUE le comité de l'Âge d'Or de Saint-Adalbert a demandé une commandite pour le vin d'honneur de leur événement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Nelson Lacroix et résolu d'accorder à titre de commandite le vin d'honneur de leur événement pour un montant de 126,44 $ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Le directeur incendie donne des explications sur les fusions des services incendie. Il explique combien il serait onéreux sur le coût des assurances des citoyens.

06.02 - Rencontre avec la Sécurité civile - plan de mesures d'urgence

Une proposition de rencontre sera faite à madame Stéphanie Forest-Lanthier le 16 novembre prochain à 19h. Un courriel sera envoyé à tous pour la confirmation.

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - Karine Godbout, représentante

Rien à signaler.

2016-11 156

07.02 - Déneigement des entrées municipales - Hiver 2016-2017

Il est proposé par Karine Godbout, appuyé par Gaston Bourgault et résolu :

QUE le contrat de déneigement des entrées municipales soit reconduit pour l'hiver 2016-2017 au taux horaire de 85,00 $;

QUE le taux horaire soit renégociable à chaque année.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-11 157

07.03 - Acceptation soumissions - Firme d'ingénierie pour travaux 7e Rang Est

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 offres de services professionnels pour les travaux de réfection du 7e Rang Est;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services sont les suivantes :

- Tetra Tech QI inc. au montant forfaitaire de 5 000 $ + txs applicables;
- Norda Stelo Inc. au montant forfaitaire de 4 500 $ + txs applicables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Karine Godbout et résolu d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Norda Stelo Inc. au montant forfaitaire de 4 500 $ + txs applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Gaston Bourgault, représentant

Quelques rencontres ont été tenues ce dernier mois. Une pour la visite du site advenant le cas où l'on procéderait à l'achat d'un camion. Une pour discuter du déménagement des bureaux de la direction au site ainsi que celle sur le budget.

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

Cette dernière présente le bottin des services fait sous forme de pamphlet et qui sera distribué à toute la population. Le maire René Laverdière félicite Magguy et Guylaine pour ce travail.

09.02 - Point d'information - Politique familiale, Sylvain Chabot représentant

Absent

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Patrice Thériault, représentant

Il y aura une conférence de presse jeudi au Centre culturel Godend'Art afin de faire le lancement du transport collectif.

2016-11 158

10.02 - Adoption du règlement numéro N-182 intitulé « Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction »

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai jusqu'au 28 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté à la session régulière du 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 28 juin 2016 sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du

conseil municipal tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la Loi et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Karine Godbout et dûment résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Adalbert adopte le règlement numéro N-182 intitulé « Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction »;

QUE le règlement est annexé à la présente;

QUE des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-11 159

10.03 - Adoption du règlement numéro N-183 intitulé «Règlement du plan d'urbanisme»

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai jusqu'au 28 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

CONSIDÉRANT QUE l'article 110.3.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de procéder à la révision quinquennale complète du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adopte le présent règlement la même journée qu'elle adopte le règlement de lotissement et le règlement de zonage en vertu de l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté à la session régulière du 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 28 juin 2016 sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la Loi et, par

conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Patrice Thériault et dûment résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Adalbert adopte le règlement numéro N-183 intitulé «**Règlement du plan d'urbanisme**»;

QUE le règlement soit annexé à la présente;

QUE des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises aux municipalités contiguës, à la MRC de L'Islet et à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-11 160

10.04 - Adoption du règlement numéro N-185 intitulé « Règlement de construction »

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai jusqu'au 28 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté à la session régulière du 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 28 juin 2016 sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la Loi et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par France Thibodeau et dûment résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Adalbert adopte le règlement numéro N-185 intitulé « Règlement de construction »;

QUE le règlement est annexé à la présente;

QUE des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-11 161

10.05 - Adoption du règlement numéro N-187 intitulé « Règlement de lotissement »

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai jusqu'au 28 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

CONSIDÉRANT QUE l'article 110.3.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de procéder à la révision quinquennale complète du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adopte le présent règlement la même journée qu'elle adopte le règlement de zonage et le règlement du plan d'urbanisme en vertu de l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté à la session régulière du 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 28 juin 2016 sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la Loi et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Karine Godbout, appuyé par Nelson Lacroix et dûment résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Adalbert adopte le règlement numéro N-187 intitulé « **Règlement de lotissement** »;

QUE le règlement est annexé à la présente;

QUE des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-11 162

10.06 - Adoption du règlement numéro N-184 intitulé « Règlement de zonage »

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai jusqu'au 28 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

CONSIDÉRANT QUE l'article 110.3.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de procéder à la révision quinquennale complète du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adopte le présent règlement la même journée qu'elle adopte le règlement de lotissement et le règlement du plan d'urbanisme en vertu de l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté à la session régulière du 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 28 juin 2016 sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la Loi et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Gaston Bourgault et dûment résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Adalbert adopte le règlement numéro N-184 intitulé « **Règlement de zonage** »;

QUE le règlement est annexé à la présente;

QUE des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-11 163

10.07 - Adoption du règlement numéro N-186 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures »

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai jusqu'au 28 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté à la session régulière du 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 28 juin 2016 sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la Loi et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Karine Godbout et dûment résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Adalbert adopte le règlement numéro N-186 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures »;

QUE le règlement est annexé à la présente;

QUE des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante

La directrice générale Magguy Mathault a assisté à la première rencontre du comité du tourisme formé comme suit :

Magguy Mathault, dg Municipalité de St-Adalbert

Normand Blier, dg Municipalité de Tourville

Stephen Lord, dg Municipalité de St-Jean-Port-Joli

Patrick Hamelin, dg MRC de l'Islet

Doris Labrie, agent de développement du CLD L'Islet

Jean St-Pierre, dg Office du tourisme de la MRC de L'Islet

Une prochaine rencontre se tiendra à St-Adalbert en janvier prochain et nous commencerons à établir les priorités des municipalités dans le projet du Parc éclaté.

11.02 - Colloque Touristique - Office du tourisme de la MRC de l'Islet

Un Colloque Touristique de l'Office du Tourisme de la MRC de L'Islet se tiendra le 24 novembre prochain pour un 5 à 8 à la Salle municipale de Saint-Eugène. René Laverdière, Magguy Mathault et France Thibodeau assisteront à ce colloque.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Gaston Bourgault, représentant

Ce dernier mentionne que le comité des bénévoles a fait le grand ménage complet de la cuisine puisqu'il y a eu présence de souris.

12.02 - Point information - Loisirs, Nelson Lacroix représentant

La patinoire sera reprise par Gabriel Bélanger et ce dernier, sera aidé d'Alexandre Gonthier puisque Cédric Bélanger n'est plus disponible.

12.03 - Grand Rassemblement des écoles du Pôle 7

Il y aura un grand rassemblement des écoles du Pôle 7 le 22 novembre prochain à l'auditorium de l'École secondaire La Rencontre à 18h30.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14 - VARIA

Aucun sujet

14.01 - Accusé réception - Lettre Caisse Desjardins

Le maire fait la lecture de la lettre.

14.02 - Ajout d'un bac de recyclage - Garage municipal

Il serait bon d'ajouter un bac à recyclage de grande capacité au garage municipal puisque le bac à ordures était plein de recyclage. Nous demanderons des prix à cet effet pour le prochain budget.

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Nelson Lacroix, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20.50 hrs

_____ _____

René Laverdière, maire Magguy Mathault, dir. gén. & sec. trés.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

_____

Magguy Mathault, directrice générale et sec. très.